



Non respect du contrat de travail

Par **sarahvincent**, le **30/01/2019 à 13:46**

Bonjour,
Mon employeur méconnaît une ou plusieurs clauses de mon contrat de travail et j'ai besoin de [consulter un avocat en ligne](#) vu la rapidité du service est ce une bonne idée.

Par **morobar**, le **31/01/2019 à 08:37**

Bonjour,
Non sauf pour un renseignement précis, mais pas pour un dossier comportant comme vous semblez l'indiquer plusieurs griefs.
Les obligations qui pèsent sur l'employeur relèvent de plusieurs sources, le contrat de travail, le droit du travail ainsi que la jurisprudence, et enfin les tendances d'évolution de la doctrine.
Tout ceci demande un examen documentaire, la relation des griefs selon votre point de vue, ainsi que les éventuels éléments probants dont vous disposez.
Car la controverse est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.
Mieux vaudrait exposer de façon anonyme ces griefs sur des sites d'entraide comme celui-ci.
Sans rien cacher, sans pondre un laïus de 20 pages si vous escomptez recevoir des réponses rapides et circonstanciées.